



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1275-289**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1275-289 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone H1-446 en ce qui concerne la hauteur maximale permise pour les bâtiments principaux

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 2 novembre 2020.

QUE ce règlement a été examiné et approuvé par la résolution numéro CA 20-11-25-38 du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance du 25 novembre 2020 et a été déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité pour ce règlement a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le premier (1^{er}) jour du mois de décembre deux mille vingt (2020) sous le numéro de certificat VD 2020-08.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce deuxième (2^e) jour du mois de décembre deux mille vingt (2020).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca